

Image not found or type unknown



Congés acquis pendant un temps complet

Par **Letiziad2**, le **03/11/2011** à **22:28**

Bonjour, depuis novembre 2010 je suis passée d un temps complet à 2 jours par semaine. Je suis partie en 2009 en congés maternité et en congés parental de 6 mois. Il me reste pas mal de congés que j ai acquis lors de mon temps complet. En octobre j ai pris 15 jours (dans ma société nous ne pouvons pas prendre de congés quand on veut) Ma question est doit on me payer les congés en temps pleins ou bien en temps partiel ? Pouvez vous me donner un article qui justifie merci par avance